

Attendu qu'un semblable système de manipulation engage non seulement l'honneur des ministres intéressés mais les droits constitutionnels du peuple;

Qu'il soit résolu que, de l'avis de cette Chambre, un comité parlementaire devrait être incessamment choisi pour s'enquérir des questions exprimées ou supposées dans ladite dépêche; et que ledit comité reçoive tout pouvoir et toute autorité voulus pour les fins de ladite enquête, y compris le droit d'assigner des personnes et de faire produire tous les papiers et documents nécessaires.

Et le débat continuant,

Vendredi 26 septembre 1919.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Robb.

La Chambre s'ajourne alors à 12.45 a.m.

EDGAR N. RHODES,

Orateur.